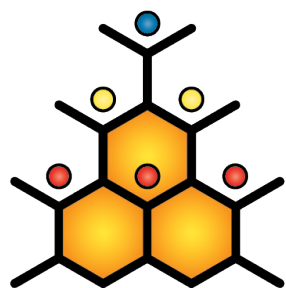


# Guide aux parents

2025

-

2026



LE RUCHER

**Positivisme**  
**Ouverture**  
**Dépassement**



# Table des matières

<p><b>03</b> SECTION ÉCOLE</p>	<p><b>07</b> RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARENTS</p>	<p><b>14</b> TENUE VESTIMENTAIRE</p>
<p><b>15</b> QU'EST-CE QU'ON MANGE?</p>	<p><b>17</b> LES COMMUNICATIONS</p>	<p><b>19</b> MODE DE VIE</p>
<p><b>21</b> M'IMPLIQUER AU SEIN DE L'ÉCOLE</p>	<p><b>24</b> LE PROJET ÉDUCATIF</p>	

# Section école

## Informations générales



### Nous joindre :

📍: 1800 rue Savaria Sainte-Julie Québec J3E 1J9

☎ : 450 645-2356

✉ : [info.rucher@cssp.gouv.qc.ca](mailto:info.rucher@cssp.gouv.qc.ca)

Heures d'ouverture du secrétariat : 8h00 à 11h45 – 12h45 à 16h00

### Service de garde :

☎ : 450 645-2356 poste 6

✉ : [garde.lerucher@cssp.gouv.qc.ca](mailto:garde.lerucher@cssp.gouv.qc.ca)

Plusieurs renseignements rassemblés dans ce document sont aussi disponibles sur le site Web de l'école : [www.lerucher.cssp.gouv.qc.ca](http://www.lerucher.cssp.gouv.qc.ca).

Nous invitons les parents à consulter régulièrement le site de l'école. Vous y trouverez plusieurs informations utiles, telles que :

- les éditions de L'abeille messagère;
- les activités à venir;
- des renseignements sur l'école et son administration;
- les enseignants, les professionnels et le personnel scolaire;
- le conseil d'établissement et l'OPP;
- le Centre de services scolaire des Patriotes.



**OSE**



**SOURIS**



**GRANDIS**



# Horaire

## De la journée

Précolaire		
8h15	Accueil	
8h15 à 8h20	Déplacement	5 minutes
8h20 à 11h32	Cours	192 minutes
11h32 à 11h37	Déplacement	5 minutes
11h37 à 12h55	Dîner	78 minutes
12h55 à 13h	Déplacement	5 minutes
13h à 14h30	Cours	90 minutes
14h30 à 14h40	Déplacement	10 minutes

Au préscolaire : 60 minutes de spécialités

Primaire		
8h15	Accueil	
8h15 à 8h20	Déplacement	5 minutes
8h20 à 9h20	Période 1	60 minutes
9h20 à 10h20	Période 2	60 minutes
10h20 à 10h35	Récréation	15 minutes
10h35 à 10h40	Déplacement	5 minutes
10h40 à 11h40	Période 3	60 minutes
11h40 à 12h55	Dîner	75 minutes
12h55 à 13h	Déplacement	5 minutes
13h00 à 14h	Période 4	60 minutes
14h00 à 14h15	Récréation	15 minutes
14h15 à 14h20	Déplacement	5 minutes
14h20 à 15h20	Période 5	60 minutes

Au primaire : 270 minutes de spécialités

# Élèves

## Marcheurs

(qui ne vont pas au service de garde)



**L'école offre une surveillance et un encadrement à partir de :**

Avant-midi : Les enfants peuvent arriver sur la cour à partir de 8h05

Après-midi : Les enfants peuvent arriver sur la cour à partir de 12h45

# Transport Des élèves

Pour avoir droit au transport scolaire le matin et le soir, un élève du primaire doit résider à plus de 1,6 km de l'école. Celui du préscolaire à plus de 0,8 km.



# Débarcadère et sécurité

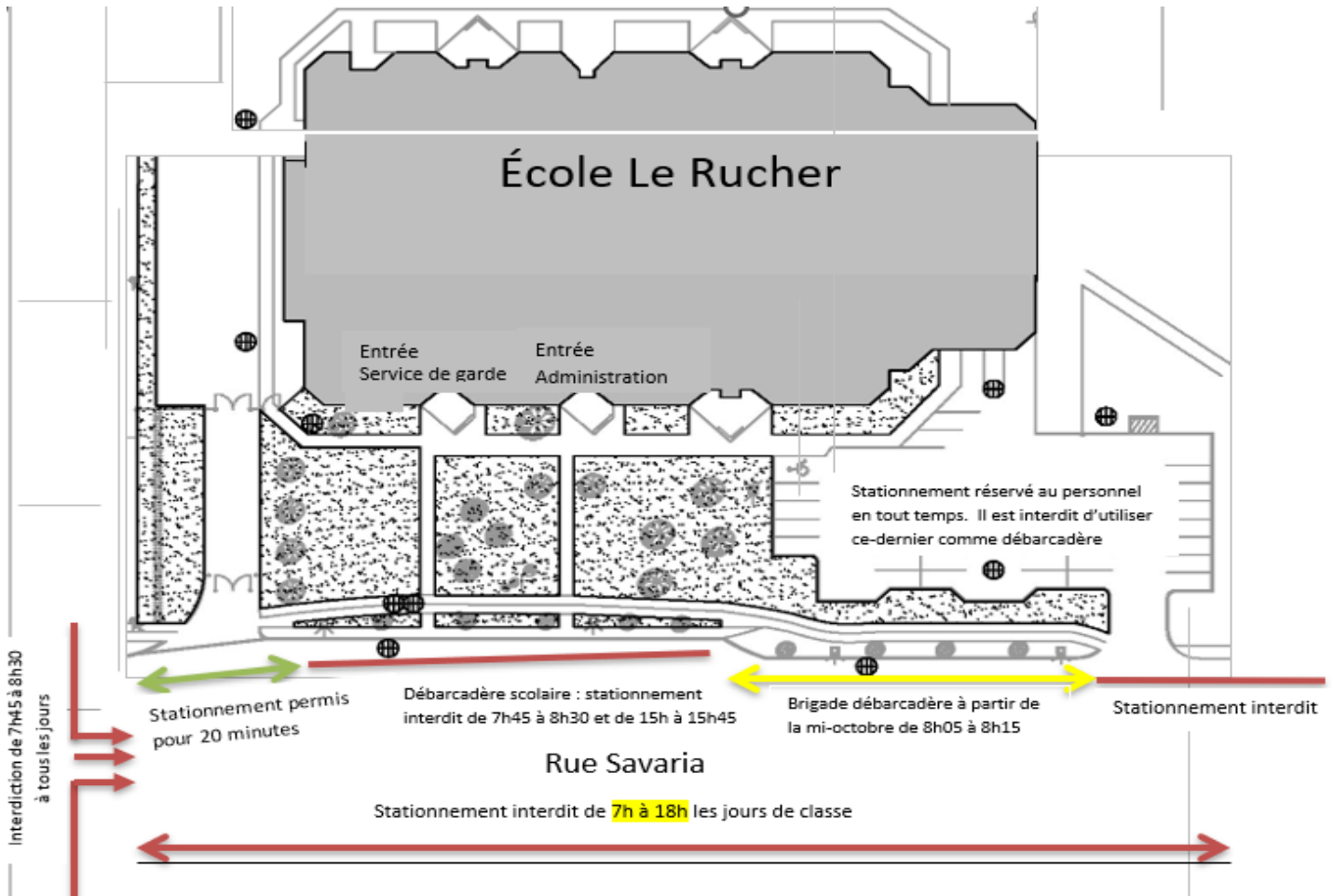
## Pour tous les enfants

La signalisation aux abords de l'école sert à assurer la sécurité de vos enfants. Nous observons que certains parents font tout de même des manœuvres dangereuses dans cette zone.

### **Nous vous demandons :**

- De ne pas faire de virage en U, de tourner dans les entrées de maisons privées ou dans l'entrée du stationnement de l'école. Vous pouvez faire le tour par les rues avoisinantes;
- Nous vous suggérons de déposer les enfants sur les rues de la Coulée et Décarie. Il y a des corridors scolaires et des brigadiers pour assurer la sécurité de tous;
- Nous vous rappelons qu'il est interdit de faire descendre les élèves du côté opposé de l'école ou dans la zone du débarcadère d'autobus. C'est une question de sécurité pour vos enfants;
- Une brigade débarcadère est mise en place à la mi-octobre. Il sera possible de déposer les enfants qui seront pris en charge par des élèves et du personnel scolaire. La mise en place vient modifier l'organisation des débarcadères.

# Aires de stationnement sur la rue Savaria



Interdiction de 7h45 à 8h30 à tous les jours

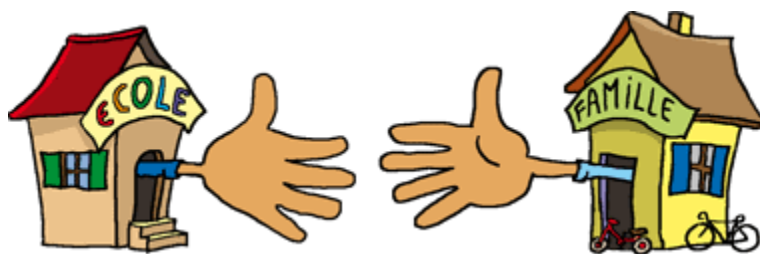
Pour une période plus longue que 20 minutes ou si les aires de stationnement permis sont complètes, veuillez stationner sur les rues adjacentes à l'école, soit les rues Décarie et de la Coulée.

# Rôles et responsabilités

## Des parents

Dans le sens reconnu par le Code civil du Québec, les parents délèguent aux éducateurs une partie de leurs responsabilités à l'égard de l'éducation des enfants. Ils conservent non seulement un droit de regard, mais aussi des responsabilités face à l'école :

- Assurer la fréquentation scolaire de leur enfant et justifier leur absence;
- Collaborer avec l'école en cas de difficultés;
- Prendre connaissance des rapports d'évaluation et des travaux de l'élève lorsque cela est requis;
- Transmettre toute donnée qui assure la sécurité et la santé de l'enfant;
- Participer, dans la mesure du possible, aux activités prévues pour les parents.



# Changements

## À l'horaire

Afin d'assurer un climat propice à l'enseignement, les parents qui souhaitent qu'un message ou un objet soit remis à leur enfant tout comme les parents qui viennent chercher leur enfant pour une raison ou pour une autre (médecin, dentiste, etc.) sont tenus de se présenter au secrétariat de l'école. Le tout dans le but d'assurer la quiétude dans les apprentissages, ainsi que la sécurité dans l'école.

Nous vous invitons à prendre vos rendez-vous (dentistes, médecins, etc.) en dehors des heures de classe. Le message que l'on donne alors aux enfants est que l'école, c'est important!

Les parents qui souhaitent rencontrer un membre du personnel ou de la direction ne doivent pas se présenter à l'école ou dans la cour sans avoir préalablement pris rendez-vous. Il est bon de rappeler qu'il est préférable de s'adresser d'abord à l'enseignant, pour toute question relative au suivi pédagogique et à la vie scolaire.

Notons aussi qu'en cas d'urgence, l'élève peut communiquer avec sa famille par téléphone; il obtiendra préalablement l'autorisation de son enseignant.



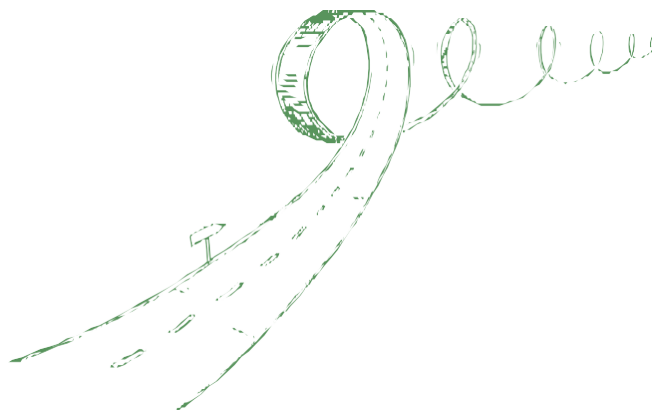


# En cas D'absence

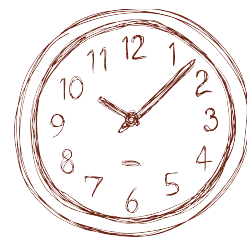


Prendre note que toute absence d'un élève doit être transmise à l'école, en précisant le motif d'absence et si possible la durée, et ce, à chaque absence. Veuillez communiquer l'information via le portail Mosaïk avant le début des classes le matin ou le midi si l'absence débute après le dîner. Cette procédure évitera des dérangements au travail, nous facilitera la tâche et assurera une plus grande sécurité grâce à un meilleur contrôle des absences.

Lors d'une absence causée par un voyage d'agrément, une compétition sportive ou autre, l'enseignant n'est pas responsable des apprentissages vus en classes et non acquis par l'élève. Les enseignants ne donneront pas de travaux à faire pendant l'absence. Au retour, votre enfant pourra reprendre le travail manqué à la discrétion du titulaire. Votre collaboration sera grandement appréciée.



# Les Retards



Après l'heure officielle du début des cours, toutes les portes extérieures sont verrouillées. L'élève en retard devra obligatoirement utiliser la porte de l'entrée principale et se présenter au secrétariat.

Après quelques retards non motivés, l'école communiquera avec vous afin de prendre les moyens nécessaires pour corriger la situation.

Pour commencer, les enseignants feront des rappels sur l'importance d'arriver à l'heure (8h15 à 12h55). Les bonnes habitudes et les comportements attendus seront enseignés à tous les élèves.

Après cette première étape, si un élève accumule de nouveaux retards non motivés<sup>1</sup>, le titulaire communiquera avec les parents.

Si de nouveaux retards s'accumulent, l'élève aura une reprise de temps à faire avec son titulaire. Celui-ci aura préalablement communiqué avec le parent par téléphone pour discuter de la situation. Des mesures d'aide et des pistes de solutions pourront être discutées à nouveau.

Si par malheur les retards continuent après cette intervention, c'est la direction de l'école qui rencontrera l'enfant pour comprendre la situation et pour lui rappeler les attentes de l'école. Il est possible que la direction, pour éviter de déranger la classe, décide que dorénavant, l'enfant intègre uniquement celle-ci à la période suivante lorsqu'il est en retard. Ainsi, l'élève devra rester près de l'administration et faire du travail scolaire en attendant l'autorisation de retourner en classe à un moment qui ne dérange pas.

Vous noterez que les actions décidées sont progressives et que nous souhaitons avant tout que les élèves concernés développent de bonnes habitudes, mais nous devons également assurer un bon climat de travail pour tous.

En terminant, vous n'êtes pas sans savoir que les parents peuvent jouer un rôle déterminant dans la ponctualité de leur enfant. N'hésitez pas à en discuter avec lui et à regarder l'organisation de son temps et ses déplacements vers l'école. Si vous rencontrez des difficultés, il est important d'en parler avec les intervenants de l'école, car nous sommes en mesure de vous guider dans les routines de votre enfant

---

<sup>1</sup> Il est important de préciser que les parents informent l'école du motif du retard de leur enfant et que c'est la direction de l'école qui motive ce dernier



# Oublis

## De matériel



Toujours pour des raisons de sécurité, les élèves ne sont pas autorisés dans l'école après la cloche de 15h20 (à moins d'une permission spéciale : période de récupération avec enseignant, etc.) et ne peuvent donc pas revenir chercher du matériel (devoir ou vêtement oublié) après les heures de classe, et ce, même en présence d'un parent.

# Fermeture

## En cas d'urgence



Lors de tempête : Consultez la page Facebook ou le site Web du Centre de services scolaire des Patriotes : <https://cssp.gouv.qc.ca/> ainsi que les médias habituels.

Lorsque l'école est fermée, le service de garde l'est également.

En cas d'évacuation d'urgence : les élèves seront transférés à l'école L'Arpège où vous irez chercher vos enfants. Svp, ne pas appeler à l'école L'Arpège, les intervenants de l'école Le Rucher communiqueront avec vous.

# Accident

## Ou maladie



Si votre enfant manifeste des signes de maladie ou s'il est victime d'un accident que l'on juge important à l'école, la secrétaire de l'école communiquera immédiatement avec vous. Aucun élève ne peut quitter l'école sans que vous en soyez informé au préalable (en l'absence des parents, une personne désignée par ces derniers peut répondre de l'enfant), sauf en cas extrême qui nécessiterait un transport rapide en ambulance et que nous n'ayons pas pu vous rejoindre.

**Pour rejoindre l'infirmière :**  
[roxanne.pinard.cisssme16@ssss.gouv.qc](mailto:roxanne.pinard.cisssme16@ssss.gouv.qc)

# Maladie

## Contagieuse

📄 AVISEZ L'ÉCOLE !

Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse ; si tel est le cas, en aviser l'école. L'infirmière du CLSC en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus d'informations et répondre à vos questions.

L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies infectieuses, le médecin peut vous demander de retarder le retour à l'école afin d'éviter la transmission à d'autres personnes.

Si votre enfant présente une condition médicale particulière telle que l'immunosuppression, etc., discutez avec votre médecin des maladies contagieuses à risque et nous en aviser. La vaccination et l'hygiène : les meilleurs moyens de prévention.

En tant que parent, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant. La vaccination constitue la meilleure façon de prévenir certaines maladies chez l'individu.

Votre enfant devrait avoir reçu les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons et l'*Haemophilus influenza* de type B. Pour les enfants de plus de 10 ans, s'ajoute le vaccin contre l'hépatite B. Le vaccin contre le virus du papillome humain est également disponible. En cas de doute, vous pouvez consulter votre CLSC ou votre médecin traitant et compléter la vaccination si nécessaire.

Par ailleurs, quelques mesures d'hygiène aident aussi à prévenir la transmission des maladies infectieuses. Se laver les mains, éviter le contact avec du sang d'une autre personne, etc., sont des actions simples qui visent tous les individus sans exception, puisque toute personne peut transmettre une maladie infectieuse.

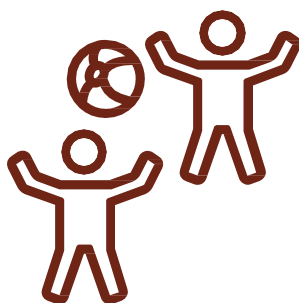
**Liste des maladies à être signalées par les parents à l'école :** coqueluche, diphtérie, érythème infectieux (5<sup>e</sup> maladie), gale, hépatite, impétigo, méningite, oreillons, pédiculose (poux), rougeole, tuberculose, varicelle (picote), rubéole.

Note : Il est souhaitable que votre médecin vous remette le diagnostic inscrit sur une feuille de prescription signée s'il s'agit de la varicelle. Cette feuille sera acheminée à l'infirmière scolaire par l'intermédiaire de l'école.

# Exemptions des récréations

## Et des jeux extérieurs

Les enfants qui viennent à l'école doivent être suffisamment en santé pour effectuer le travail intellectuel demandé et les activités prévues. Dans cette perspective, nous croyons que les élèves devraient prendre leur récréation à l'extérieur. Seuls les élèves présentant un handicap sérieux ou relevant d'une opération récente ou d'une incapacité spécifique (papier du médecin requis) se verront octroyer la permission de prendre leur récréation à l'intérieur.



## Éducation Physique

Préscolaire, 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année
<p>Il est fortement suggéré de vêtir convenablement votre enfant (souliers de course, manches courtes, aucun denim, aucune sandale) le matin pour son cours d'éducation physique. Ainsi, en évitant de voir ces derniers se rendre au vestiaire, nous gagnerons un temps précieux au gymnase.</p>	<p><b>Il est fortement suggéré d'avoir un chandail pour se changer après son cours.</b></p> <p>Avoir une paire de souliers de course en bon état. Aucun soulier ouvert et aucune sandale au gymnase. Aucun vêtement en denim (« jeans »).</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Tous les bijoux et accessoires étant susceptibles de causer des blessures ou d'être brisés devraient être laissés à la maison ou dans le pupitre de l'élève.</li><li>❖ Afin de faciliter sa participation dans un cadre sécuritaire, il serait souhaitable que les élèves avec des cheveux longs attachent ces derniers lors des activités au gymnase.</li></ul>	

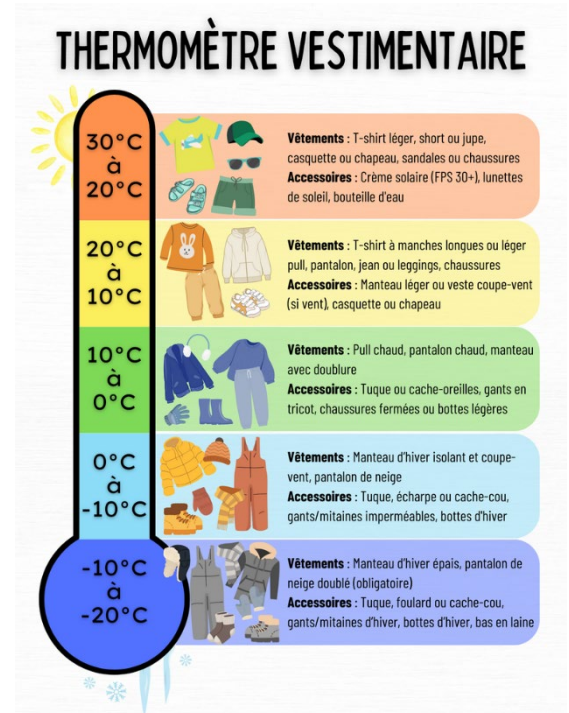
# Tenue Vestimentaire

L'école, pour respecter son caractère de lieu public, exige que le torse soit couvert complètement (pas de bretelle spaghetti, pas de ventre, ni de nombril à l'air). Les jupes et pantalons courts doivent arriver au moins à la mi-cuisse. Les vêtements portés doivent permettre un confort suffisant pour que l'élève puisse jouer sans entrave.

Il faut aussi, bien sûr, éviter les vêtements porteurs de messages qui vont à l'encontre des valeurs éducatives prônées par l'école primaire que nous sommes. Prohibition totale de messages violents, sexistes et sexuels de même que de consommation inappropriée (publicité de bière, de drogue, de cigarette ou autre du même genre).

En hiver, les bottes sont obligatoires et l'enfant doit avoir une paire de chaussures pour l'intérieur : cela assure une plus grande propreté dans l'école et améliore les conditions d'hygiène. La chaussure doit permettre à l'enfant de jouer sans risque de se blesser ou de nuire au développement du squelette et de la musculature (attention aux talons hauts et aux semelles plate-forme).

Lors de jours de pluie ou de dégel, quelques enfants se retrouvent accidentellement avec les vêtements trempés. Il serait alors suggéré que chaque enfant laisse dans son casier des vêtements de rechange pour pallier ces inconvénients. Veuillez vous assurer que les enfants soient vêtus, en tout temps, en fonction des conditions climatiques.



## Jouets et Objets de valeur

Nous désirons vous rappeler que l'école ne se tient pas responsable des articles ou objets que l'élève apporte à l'école. Que ce soit pour un bris ou un vol, vous devez avoir recours à vos assurances personnelles.

# Qu'est-ce qu'on mange?

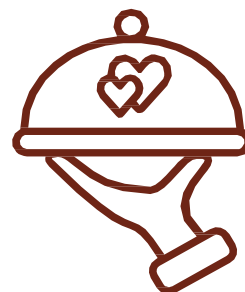
## Collations

À l'école Le Rucher, nous privilégions les collations santé et nutritives en évitant les bonbons, chocolats, croustilles et autres aliments ne contenant que des calories vides.

Voici quelques suggestions intéressantes :

- Fruits (frais, salade de fruits et compotes de préférence non sucrées);
- Légumes;
- Produits laitiers (yogourts et fromages);
- Craquelins (de préférence à grains entiers);
- Muffins de type maison.

## Dîner



### Traiteur scolaire : Merenda

Merenda est une entreprise existant depuis 1996 et spécialisée dans la confection et la livraison de repas destinés aux enfants. Leur mission est d'offrir à leur clientèle un service hors pair. Pour cela, ils déploient tous les efforts nécessaires pour offrir des repas de qualité, sains et appréciés des enfants. Visitez leur site Web ici : <https://www.traiteurmerenda.com/>.

Manger sainement, c'est important pour eux. C'est pourquoi ils offrent :

- Des repas sains, nutritifs et équilibrés (guide alimentaire canadien);
- Des repas servis chauds à l'école;
- Deux possibilités de portions disponibles;
- Six possibilités de menus quotidiens variés, dont une option végétarienne;
- Ajustés selon les tendances du marché et les saisons;
- Des thématiques permettant aux enfants de s'éveiller aux cuisines du monde;
- Commande et paiement en ligne facile et rapide;
- Un excellent rapport qualité-prix.





# Allergies

## Alimentaires

Dans le but de protéger les enfants et éducatrices qui souffrent d'allergies alimentaires, il est fortement recommandé de ne pas fournir les aliments suivants : arachides, beurre d'arachides, noix et fruits de mer ou autres produits contenant ces aliments.

Par mesure de sécurité, aucun échange de nourriture entre enfants n'est permis.

N.B. : Toutes les collations pour la classe doivent être placées dans le sac d'école.



## Quelques liens

### Intéressants

[Pratico-pratiques](#) : 40 recettes pour la boîte à lunch

[Naître et grandir](#) : Boîte à lunch pour l'école; Comment faciliter la tâche?

[Guide alimentaire canadien](#) : Savourez une variété d'aliments sains tous les jours



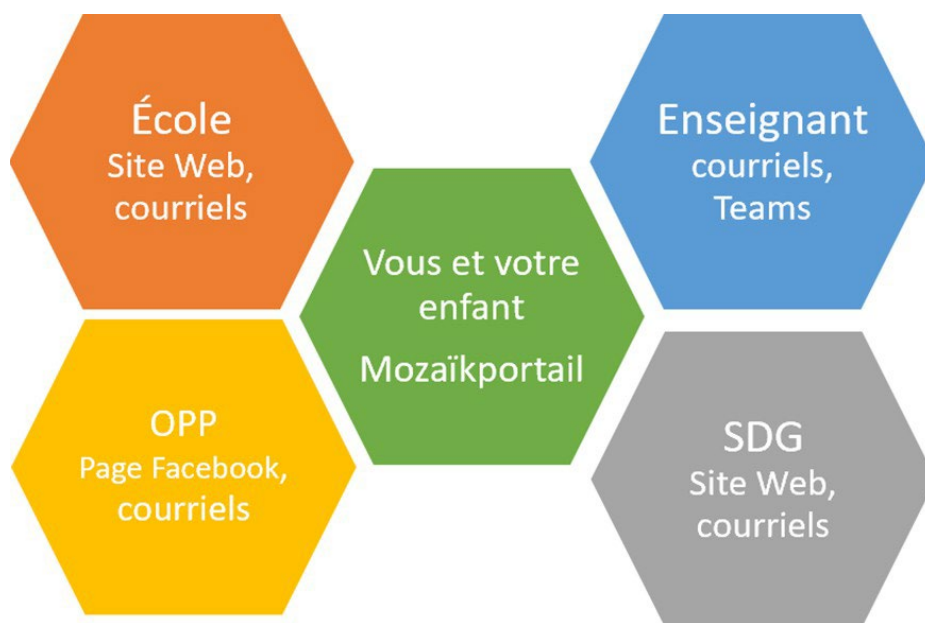
Vérifiez si vous recevez ces courriels dans votre boîte de réception ou dans les indésirables.

# Les communications

Vous recevrez des communications de la part de :

<p>ÉCOLE LE RUCHER (Administration et direction)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'abeille messagère (journal mensuel), pour tout ce qui se passe dans l'école, les bons coups des élèves, les activités à venir, les dates importantes, etc.</li> <li>2. Les informations provenant de la ville</li> <li>3. Les courriels importants où il y a des actions à prendre ou des éléments à souligner</li> </ol>	<p><a href="mailto:Info.rucher@cssp.gouv.qc.ca">Info.rucher@cssp.gouv.qc.ca</a></p> 
<p>SDG ÉCOLE LE RUCHER (Service de garde)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lorsque cela concerne l'inscription au service de garde ou des journées pédagogiques</li> <li>2. Des informations spécifiques au service de garde</li> <li>3. La facturation concernant les dîneurs et le service de garde</li> </ol>	<p><a href="mailto:GARDE.LERUCHER@cssp.gouv.qc.ca">GARDE.LERUCHER@cssp.gouv.qc.ca</a></p> 
<p>OPP, LE RUCHER (Organisme de participation des parents qui s'appelle BENEVOLUS)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lorsque vous vous êtes inscrits pour faire du bénévolat (sondage envoyé en septembre)</li> <li>2. Courriels concernant certaines campagnes de financement</li> <li>3. Vous pouvez vous inscrire sur la page Facebook de Bénévolus* : École Le Rucher Sainte-Julie : Bénévolus</li> </ol> <p>*Ce groupe est géré par les membres de l'OPP.</p>	<p><a href="mailto:OPP-271.RUCHER@cssp.gouv.qc.ca">OPP-271.RUCHER@cssp.gouv.qc.ca</a></p> 
<p>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES (CSSP)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lorsqu'il y a des nouvelles du gouvernement ou des informations concernant l'ensemble des écoles de la région</li> <li>2. Tout ce qui est en lien avec les inscriptions</li> <li>3. Vous pouvez aussi retrouver les infos-parents du CSSP sur le site Web de l'école dans la section « Les incontournables » sur la page d'accueil</li> </ol>	<p><a href="mailto:info@cssp.gouv.qc.ca">info@cssp.gouv.qc.ca</a></p> 

# Renseignements, Informations et ressources



## **BÉNÉVOLUS** : École Le Rucher Sainte-Julie\*

Vous serez informés (en plus des courriels provenant de l'école) des campagnes de financement, des activités de l'école, etc.

\*Ce groupe est géré par les membres de l'OPP



## **Portail parent de Mozaïk** (site Web ou app. pour mobile)

Vous y trouverez vos comptes à payer pour le service de garde, ainsi que pour le matériel scolaire et les activités. Vous pourrez y voir les bulletins et la première communication, procéder à l'inscription à l'école et au service de garde, de même que la gestion des absences.



## **Le Centre de services scolaire des Patriotes**

Sur le site Web du CSSP <https://cssp.gouv.qc.ca/>, vous pourrez aller consulter dans la section « ressources parents », de l'information qui pourra vous aider sur plusieurs aspects. Vous pouvez également avoir accès au calendrier scolaire. Vous y retrouverez aussi de l'aide pour formuler une plainte ou avoir accès au protecteur de l'élève.



# Mode De vie

## En cas d'intimidation

Dans un premier temps, vous pouvez en parler à l'enseignante, à l'enseignant, à l'éducatrice ou à l'éducateur du service de garde. Si le problème ne se règle pas, vous pouvez contacter la direction. Vous pouvez consulter en tout temps le document : Plan de lutte contre l'intimidation et la violence sur le site Web de l'école.

Chers parents,

Notre école, incluant le service de garde, est bien plus qu'un lieu d'apprentissage : c'est un véritable milieu de vie où chaque élève développe ses compétences sociales et apprend à vivre en harmonie avec les autres. Les règles de conduite y jouent un rôle essentiel. Elles assurent un environnement sécuritaire et favorisent l'éveil d'une conscience morale et sociale, indispensable à la vie en société.

Le mode de vie que nous instaurons repose sur des gestes et des paroles que nous souhaitons valoriser au quotidien. Il vise à créer un climat sain, serein et sécuritaire, propice à l'épanouissement de tous les élèves de l'école Le Rucher. Que ce soit en classe ou au service de garde, nous aspirons à ressentir la joie, le calme, l'harmonie et le bien-être.

Les comportements attendus sont adaptés à l'âge des enfants et font l'objet d'un enseignement explicite. Les adultes accompagnent les élèves dans l'apprentissage et la mise en pratique de ces comportements. Les interventions, toujours éducatives, impliquent élèves, parents et membres du personnel, et contribuent à l'actualisation du plein potentiel de chaque enfant.

Nous croyons fermement que :

- Un milieu bienveillant, structuré, harmonieux et sécurisant, où règne le calme, est essentiel à la réussite éducative. La sécurité, le respect de soi, des autres et de l'environnement sont les fondements de nos interventions. La tolérance envers les différences individuelles est encouragée et valorisée;
- L'engagement de chacun est la clé de la réussite pour tous nos élèves;
- Ce nouveau mode de vie permettra à tous de vivre pleinement les valeurs de notre école : se dépasser, faire preuve d'ouverture et adopter une attitude positive.

La collaboration de tous — petits et grands, sans oublier les parents — est indispensable. Chacun est invité à développer son sens des responsabilités dans le respect de soi, des autres et de son environnement.

Le service de garde, complémentaire à la vie scolaire, joue un rôle central dans le développement global de l'enfant. Le jeu y est aussi important que les apprentissages académiques. Il contribue directement à la mission éducative de notre école.

Grâce à ce nouveau mode de vie, chacun :

**OSE**

**SOURIS**

**GRANDIS**

# Appareils Électroniques

Il est interdit pour un élève d'avoir en sa possession un appareil électronique personnel (téléphone cellulaire, tablette, iPod, montre intelligente, écouteurs ou tout autre appareil mobile) à l'école, y compris sur le terrain extérieur.

Des exceptions peuvent être accordées **uniquement après entente avec la direction**, dans les cas suivants :

- L'utilisation est requise dans le cadre d'un projet pédagogique encadré par un membre du personnel éducatif ;
- L'état de santé de l'élève nécessite l'usage d'un appareil spécifique ;
- L'élève présente des besoins particuliers liés à un handicap ou à des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

## Mesures en cas de non-respect

- **Lors d'un premier manquement** à cette règle, l'appareil sera immédiatement récupéré par l'éducateur. Il sera remis à l'élève à la fin de la journée, et les parents seront contactés pour les informer de la situation.
- **En cas de récidive**, l'appareil sera remis à la direction. Les parents devront se présenter à l'école pour venir le récupérer.

•  
•





# M'impliquer

## Au sein de l'école

### **Assemblée générale annuelle (AGA)**

Chaque début d'année scolaire, une assemblée générale est tenue afin de présenter aux parents les grandes lignes du fonctionnement de l'école. On y fait le bilan des actions menées par l'Organisme de participation des parents (OPP) et le Conseil d'établissement (CÉ) durant l'année précédente.

Tous les parents de l'école sont conviés à cette rencontre, qui se tient en septembre. Elle permet de :

- Élire les parents membres du Conseil d'établissement (CÉ) — les mandats étant de deux ans, environ la moitié des postes sont à pourvoir chaque année
- Former ou renouveler l'Organisme de participation des parents (OPP)
- Permettre aux parents intéressés de poser leur candidature pour s'impliquer

### **Le Conseil d'établissement (CÉ)**

Le Conseil d'établissement est une instance décisionnelle composée de représentants du personnel, de la direction et des parents. Il a pour mission :

- D'analyser les besoins des élèves et les attentes du milieu
- D'adopter le projet éducatif de l'école
- D'approuver certaines décisions proposées par la direction

Le CÉ doit également informer la communauté scolaire des services offerts et rendre compte de leur qualité chaque année.

### **Formation obligatoire**

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance scolaire du Québec, le ministère de l'Éducation exige que tous les membres du CÉ suivent une formation obligatoire. Celle-ci vise à les outiller pour exercer leur rôle avec rigueur et prendre des décisions éclairées, dans l'intérêt de tous les élèves.

## **Responsabilités des membres élus**

Une fois élus, les membres du CÉ s'engagent à :

- Participer activement aux réunions (minimum de cinq par année), en étant présents et bien préparés
- Élire, lors de la première rencontre, les parents qui occuperont les postes de présidence, vice-présidence et représentant au comité de parents (mandat d'un an)
- Compléter la formation obligatoire du ministère

## **L'Organisme de participation des parents (OPP)**

L'OPP est un regroupement de parents bénévoles qui collaborent avec l'école pour soutenir la réussite des élèves... dans le plaisir! Nous sommes une équipe dynamique et engagée, et nous avons toujours besoin de nouvelles idées et de bras motivés pour concrétiser de beaux projets. Vous avez envie de vous impliquer? Venez nous rejoindre!

### **Engagement et fonctionnement**

- L'OPP se réunit environ six fois par année, en présentiel ou via TEAMS.
- Certaines rencontres ont lieu de jour, il faut donc être disponible à l'occasion.
- Vous n'êtes pas obligé de participer à toutes les activités : chacun s'implique selon ses disponibilités et ses intérêts.

### **Élection des membres**

La création et le renouvellement de l'OPP se font lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de septembre. Les membres sont élus à cette occasion.

Présence requise à l'AGA pour poser votre candidature ou être élu comme membre de l'OPP. Si vous ne pouvez absolument pas y assister, vous devez faire parvenir une lettre d'intention par courriel à : [opp-271.rucher@cssp.gouv.qc.ca](mailto:opp-271.rucher@cssp.gouv.qc.ca) , au plus tard la veille de l'assemblée.





# Bénévolat

## À l'école

Au début de l'année scolaire, l'OPP envoie à tous les parents un sondage de bénévolat par courriel (via l'école). Vous pourrez y indiquer :

- Vos disponibilités
- Vos préférences en matière d'activités
- Vos intérêts particuliers

Selon les besoins, vous serez contactés pour prêter main-forte à certaines activités ou projets.

## Bibliothèque

Les élèves ont le privilège de fréquenter la bibliothèque de l'école Le Rucher, où ils peuvent emprunter jusqu'à deux livres par semaine. Ce service vise à encourager le plaisir de lire et à développer l'autonomie des enfants.

### Règles d'emprunt et responsabilités

- **Durée du prêt :** Les livres sont prêtés pour une période d'une semaine.
- **Responsabilité :** Chaque élève est responsable de l'intégrité et de la propreté des livres empruntés. Il doit les manipuler avec soin et respect.
- **Retards :** En cas d'oubli, un avis de retard sera remis à l'élève. Si le livre n'est pas retourné après trois semaines, il sera considéré comme perdu et facturé aux parents.
- **Livres abîmés :** Si un livre est abîmé, l'élève doit en informer la responsable de la bibliothèque dès que possible. Tout livre endommagé sera retourné à la maison, accompagné d'une facture de remplacement.



